

# FICHE DE POSTE

## Conseiller(ère) pédagogique Référent français

Etablie par l'IEN de circonscription, sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, cette fiche de poste a pour but de :

- préciser les missions exercées au plan local et départemental,
- fixer un protocole de fonctionnement avec des attendus pour l'année scolaire (objectifs et actions),
- définir les compétences requises.

### Circonscription : BRIVE Urbain

Sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription de Brive Urbain, les missions qui seront développées au cours de l'année scolaire 2023/2024 se caractérisent comme suit :

#### 1) Territoire d'exercice

- Ecoles de Brive Urbain
- **Nombre d'écoles : 31**
- **Nombre d'enseignants : environ 250**

#### 2) Axes de travail

Titulaire du **CAFPEMF**, le conseiller pédagogique référent français (CPC RFC) :

- s'inscrira dans le cadre de la mise en œuvre du plan français et du plan maternelle en cohérence avec les priorités nationales, académiques et départementales
- accompagnera les enseignants du territoire dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations, ...) et la mise en œuvre des programmes dans le cadre défini par l'IEN.
- concevra et conduira des actions de formation continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, ...) répondant au cahier des charges départemental et académique
- articulera les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription
- participera au groupe de travail relevant de la maîtrise de la langue et de la maternelle
- promouvra des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours au numérique
- contribuera à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.
- conduira les dossiers qui lui sont attribués (suivi des T1 et T2, liaisons école/ collège)

#### 3) Protocole de fonctionnement et attendus

**Le conseiller ou la conseillère pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage. Il ou elle participera :**

- aux réunions d'équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l'accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
- aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles elle aura été désignée pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l'IEN ;
- aux réunions partenariales impliquant une représentation de l'équipe de circonscription et / ou de l'IEN.
- aux réunions de conseils de cycles et / ou de maîtres permettant de réguler l'action ou le suivi pédagogique, d'impulser une dynamique d'enseignement – en présence ou en suppléance de l'IEN ;

#### 4) Compétences requises

<b>Savoir-faire</b>	<b>Savoir-être</b>	<b>Connaissances</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner des équipes</li><li>- Détecter un besoin</li><li>- Concevoir des ressources, des outils, des dispositifs</li><li>- Former</li><li>- Communiquer</li><li>- Evaluer</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capacité d'adaptation et de réactivité</li><li>- Sens de la pédagogie</li><li>- Capacité d'innover, de créativité</li><li>- Travail en équipe</li><li>- Sens du relationnel</li><li>- Disponibilité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Environnement professionnel du domaine d'activité (1er degré)</li><li>- Méthodes et outils pédagogiques</li><li>- Guides eduscol et autres outils institutionnels</li><li>- Outils numériques de formation, de communication, d'animation</li><li>- Processus et mécanismes d'apprentissages</li></ul>

